

LE PRESIDENT

Paris, le 14 janvier 2020.

Madame le Maire,

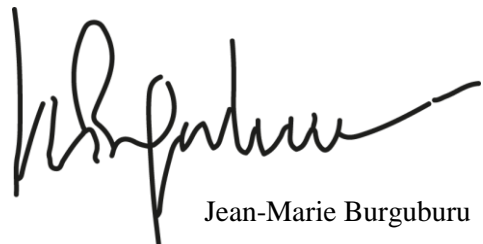
Comme vous le savez, la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH) s'est autosaisie de la question de la situation des migrants sur le littoral nord de la France et des atteintes à leurs droits fondamentaux. Un avis sera communiqué au gouvernement et rendu public au cours du mois de février prochain.

Une délégation de la CNCDH s'est rendue dans la région de Calais / Grande-Synthe les 15 et 16 décembre dernier pour entendre les migrants, les associations mandatées par l'Etat, celles qui ne le sont pas, le Préfet du Pas de Calais et les sous-Préfets de Calais, Dunkerque et de Saint Omer et la police aux frontières... Elle a également rencontré les élus locaux dont votre troisième adjoint à la solidarité et votre cheffe de cabinet le 16 décembre.

Or nous avons appris, et nous nous refusons d'y voir un lien de cause à effet, que dès le lendemain, vos services avaient installé des grosses pierres devant le fort Nieulay pour empêcher les camions des associations d'y accéder et ainsi d'essayer de répondre aux besoins les plus essentiels des personnes déjà dans une situation en tous points alarmante.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir nous faire connaître les raisons qui vous ont conduite à prendre cette décision. Elle pourrait en effet apparaître, à première vue, comme une tentative de fragiliser encore un peu plus des personnes vulnérables et d'attenter à leurs droits les plus fondamentaux tels que le droit à la santé, à la nourriture, et à quelques soins élémentaires ... dont, comme vous le savez, doit pouvoir se prévaloir toute personne présente sur le territoire et ceci quelle que soit sa situation au regard de l'administration.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Madame la Maire, à l'assurance de ma parfaite considération.



Jean-Marie Burguburu

MAIRIE DE CALAIS  
Madame Natacha Bouchart  
Place du Soldat Inconnu  
CS30329  
62107 CALAIS Cedex